



Commune de
Mont-Saint-Guibert

Demande de concession de sépulture

etatcivil@mont-saint-guibert.be

Demandeur				
Nom			Prénom	
Numéro national			Tel/GSM	
Adresse				
E-mail				
Le cas échéant, représenté par l'entreprise de pompes funèbres				

vous prie de lui accorder au cimetière de¹ : **CORBAIS - HÉVILLERS - MONT-SAINT-GUIBERT**
une concession de sépulture initiale d'une durée de 30 ans.

Suivant le **type de sépulture souhaité**, le montant de la redevance est fixé comme suit (veuillez cocher les cases correspondantes) :

Type de concession	Tarifs « habitant »	Tarifs « non habitant »
Pleine terre (1 ou 2 corps)	500,00€	2.500,00€
Caveau (2 corps)	250,00€	1.250,00€
Caveau (3 corps et plus)	350,00€	1.750,00€
Supplément pour l'infrastructure communale (caveau)	1250,00€	6.250,00€
Cellule de columbarium (1 ou 2 urnes)	250,00€	1.250,00€
Cavurne, avec ou sans fond (1 ou 2 urnes)	250,00€	1.250,00€
Mise à disposition d'une plaquette nominative sur la stèle commémorative de l'aire de dispersion	25,00€	125,00€
Supplément pour 1 corps surnuméraire en caveau	250,00€	1250,00€
Pleine terre en parcelle des étoiles (concession gratuite)	0,00€	0,00€

Concession destinée à l'inhumation de (toutes les personnes autorisées à occuper la concession doivent être mentionnées) :

Bénéficiaires			
	Nom	Prénom	Numéro national
1			
2			
3			
4			

L'invitation à payer devra être adressée² :

- ☐ au nom du demandeur stipulé ci-dessus
☐ au nom de la succession du défunt :

¹ Biffez les mentions inutiles

² Cochez la mention à retenir

Par la présente, le demandeur s'oblige à se conformer aux dispositions réglementaires existantes et futures en matière de funérailles et sépultures ainsi qu'aux mesures d'ordre que pourrait réclamer ultérieurement les services communaux.

Il s'engage à maintenir la sépulture visée en bon état d'entretien et à placer les signes distinctifs de l'ensemble des bénéficiaires de la concession (NOM, prénom, année de naissance et année de décès).

Le tarif « habitant » s'appliquera pour toutes concessions dont au moins un bénéficiaire est domicilié sur le territoire communal ou qui y a été domicilié durant au moins 10 ans. Les personnes anciennement inscrites dans les registres de la population de Mont-Saint-Guibert à titre de résidence principale et dont la résidence a été transférée directement à l'adresse d'un home pour personnes âgées pourront également prétendre au tarif habitant.

Le **demandeur joint à la présente demande la copie recto/verso de sa carte d'identité** et s'engage également à s'acquitter de la redevance afférente dès réception de la facture.

Fait à

Le

Signature du demandeur
(Précédée de la mention « *Lu et approuvé* »)